



PLAN D'ASSAINISSEMENT PAR SOUS-BASSIN HYDROGRAPHIQUE (P.A.S.H.)
Sous-Bassin Hydrographique de la MOSELLE

P.A.S.H. REALISE PAR LES ORGANISMES D'EPURATION AGREES CONCERNES :

aide Association Intercommunale pour le Déménagement et l'Épuration des communes de la Province de Liège

AIVE Association Intercommunale pour la Valorisation de l'Eau en Province de Luxembourg

PASH DRESSE PAR : La Société Publique de Gestion de l'Eau (S.P.G.E.)

Par dérogation pour délivrance de copie conforme,

Michel CORNELIS, Vice-Président du Comité de Direction
Jean-Luc MARTIN, Président du Comité d'Administration
Jean-Luc LEJEUNE, Conseiller, S.P.G.E.

VU POUR ETRE ANNEXE A L'ARRETE DU GOUVERNEMENT WALLON ADOPTANT LE PASH DE LA MOSELLE
Namur, le 10 Nov 2005

Le Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme
Le Ministre-Président

Benoît LUTGEN
Elio DI RUPO

Feuille n° 6/27 Echelle : 1/10 000

Informations gérées par la S.P.G.E. :

REGIMES D'ASSAINISSEMENT

Assainissement collectif, précisé selon les affectations au PDS (*)

de 2 000 EH et plus (Ia) : habitat ou locaux communautaires, aménagement collectif, loisir, activité indus. ou artisanale

de moins de 2 000 EH (Ib) : habitat ou locaux communautaires, aménagement collectif, loisir, activité indus. ou artisanale

Assainissement autonome

Assainissement autonome (II) : habitat ou locaux communautaires, aménagement collectif, loisir, activité indus. ou artisanale

Assainissement autonome communal (Iib) : habitat ou locaux communautaires, aménagement collectif, loisir, activité indus. ou artisanale

Assainissement transitoire (III) : habitat ou locaux communautaires, aménagement collectif, loisir, activité indus. ou artisanale

Zone urbanisable au PDS (*) dont l'assainissement est pris en charge dans un autre sous-bassin
(*) : PDS : plan de secteur

RESEAU DE COLLECTE ET D'EGOUTTAGE

Cas généraux

existant, adjugé ou en construction, à réaliser

Station de pompage

Collecteur sous pression, Collecteur gravitaire, Egoût sous pression, Egoût gravitaire

Cas particuliers

A diagnostiquer - A réviser, Fossé ou aqueduc transportant des eaux usées, Eau de surface ayant fonction de collecteur, Canalisation spécifique en assainissement autonome, Canalisation d'eau claire existante, Canalisation d'eau claire à réaliser

Traitement des eaux usées

Station d'épuration

Station publique existante, adjugée ou en construction, à réaliser, Station à statut particulier privée, à déclasser

AUTRES PROBLEMATIQUES

Déménagement - Exhaure

Station de pompage

Bassin d'orage

existant, adjugé ou en construction, à réaliser

Société Publique de Gestion de l'Eau (SPGE)
Siège Administratif provisoire : 14/16, Avenue de Slassart - B-5000 NAMUR - Tél : 081 251 930
Siège Social : 46, Rue Laoureux - B-4800 VERVIERS - Tél : 087 324 400
http://www.spge.be - Email : carto@spge.be

Informations externes à la S.P.G.E. :

SOURCE DGRNE

Eaux souterraines (Mise à jour : 1/06/2005)
Captage public, Zones de protection de captage arrêtées, Prévention rapprochée (IIa), Prévention éloignée (IIb), Surveillance (II)

Eaux de surface (Mise à jour : 01/06/2002)
Navigable, 1^{er} catégorie, 2^{ème} catégorie, 3^{ème} catégorie, non classé, Cours voûté

Zone de baignade (Mise à jour : 14/05/2004)
Point ou zone de baignade, Zone amont de baignade (cours d'eau)

Donnée environnementale (Mise à jour : 24/03/2003)
Nature 2000

Limite naturelle
Sous-bassin hydrographique

SOURCE DGAATLP

Plan de secteur (Mise à jour : 20/10/2004)
Les zones où s'appliquent les différents régimes d'assainissement sont issues de la base de données des plans de secteur. Les zones destinées à l'urbanisation reprises au PASH s'engagent en rien la responsabilité de la DGAATLP. L'utilisation de nouveaux fonds de plans IGN peut entraîner des imprécisions quant aux zones destinées à l'urbanisation.

Limite administrative
Limite communale

SOURCE IGN

Fond de plan IGN (Mise à jour : 20/07/2005)
40/1 Limite de planche IGN (1/10.000)
Remarque : le document peut présenter des fonds de plan établis à différentes époques et selon différentes techniques.
Autorisation de reproduction : convention TS 0394
Origine des données cartographiques : MSH-DGRNE - MSH-DGAATLP - IGN
Traitement des données : DEA et SPGE

